

-
-
- Les troubles musculo-squelettiques:
- les implications dans le domaine de la
- prévention du traitement des litiges portant
- sur le droit à la réparation
-



Katherine Lippel
Département des sciences juridiques/CINBIOSE
UQAM

-
-

L 'objectif d 'une contestation médico-légale

- L 'objectif des équipes médico-légales qui soutiennent les employeurs dans leurs contestations des réclamations est de nier la relation entre certaines formes de travail et certains types de lésions. Lorsque l 'opération réussit, cela a un impact direct sur la prévention.

⋮

L 'article 29 de la L.A.T.M.P.

Les maladies énumérées dans l'annexe 1 sont caractéristiques du travail correspondant à chacune de ces maladies d'après cette annexe et sont reliées directement aux risques particuliers de ce travail.

Le travailleur atteint d'une maladie visée dans cette annexe est présumé atteint d'une maladie professionnelle s'il a exercé un travail correspondant à cette maladie d'après l'annexe.

⋮

⋮

Maladies visées par la présomption: art. 29

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Maladies:• Lésion musculo-squelettique se manifestant par des signes objectifs (bursite, tendinite, téno-synovite) | <ul style="list-style-type: none">• Genre de travail• Un travail impliquant des répétitions de mouvements ou de pressions sur des périodes de temps prolongées |
|--|--|

⋮

•
•
•

Article 30

- Le travailleur atteint d'une maladie non prévue par l'annexe I, contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui ne résulte pas d'un accident du travail ni d'une blessure ou d'une maladie causée par un tel accident est considéré atteint d'une maladie professionnelle s'il démontre à la Commission que sa maladie est caractéristique d'un travail qu'il a exercé ou qu'elle est reliée directement aux risques particuliers de ce travail.

•
•
•

Raison d'être de la présomption de l'art. 29

- "Or, particulièrement en matière de maladies professionnelles, à cause de l'état plus ou moins avancé des connaissances médicales sur les causes véritables des maladies, il arrive fréquemment que des travailleurs malades ne parviennent pas à démontrer le lien de cause à effet entre leurs conditions de travail et la maladie dont ils sont atteints et dont la fréquence est souvent notoire dans leur secteur d'activité. L'approche législative et médicale en ce domaine gagnerait donc à être assouplie sinon particularisée."
 - Le ministre d'état au développement social
 - Livre Blanc sur la Santé et sécurité au travail, 1978

•
•
•
•
•
•
•
•

Cadre juridique: la jurisprudence



Commission d 'appel en matière de
lésions professionnelles (1985-1998)

Commission des lésions
professionnelles (depuis 1998)

• • • • • • • •

•
•

Corpus et Méthodologie

- Analyse qualitative de plus de 400 décisions de la CALP et de la CLP 1987 - 2001:
 - principes d'interprétation
 - illustrations de l'utilisation des données scientifiques
 - évolution de l'approche du tribunal

• • • • • • • •

•
•

Deux décisions charnières

- *Société canadienne des postes et Corbeil et Grégoire-Larivière: épitrochléite*
- *Société canadienne des postes et Ouimet: tendinite*

C.A.L.P., 1994

•
•

Nouvelles exigences jurisprudentielles: application de l'art 29

- Identification du tendon lésé
- Sollicitation du tendon par le travail
- Rapport entre la lésion et le mouvement
- Cadence imposée, absence de variété dans les mouvements, force ou effort significatif
- Articles scientifiques pour démontrer le rapport entre la lésion et le mouvement
- Étude ergonomique pour démontrer la sollicitation

•
•
•

Parfois on exige tout:

- «il doit s'agir de mouvements ou de pressions semblables qui doivent se succéder de façon continue, pendant une période de temps prolongée et à une cadence assez rapide, avec période(s) de récupération insuffisante(s). Les mouvements ou pressions doivent évidemment et nécessairement impliquer la structure anatomique concernée»
 - Mircevska et Marconi Canada inc., [1995] C.A.L.P. 201

• • • • • • • •

•
•
•
•
•
•
•
•
•
•

Les mythes



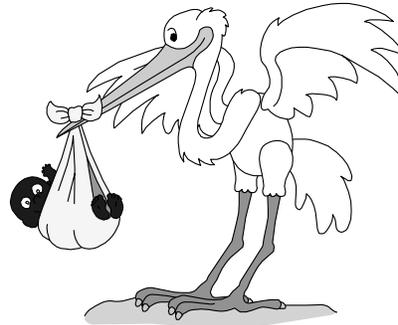
Extraits de décisions des tribunaux

• • • • • • • •

•
•

Quelques mythes

- Si la force exercée est peu importante, la lésion résulte d'une condition personnelle.



• • • • • • • •

•
•

Tendinite de l'épaule: 1800 mouv./h

- «Tout comme le docteur LB, la CLP reconnaît qu'il y a des mouvements exécutés de manière répétitive, mais on ne peut parler de répétition de mouvements étant donné le peu d'effort sollicité lors des mouvements exécutés.»

- *Tomasso Corporation et Corbin*

- CLP

- le 8 janvier 2001

• • • • • • • •

⋮

Quelques mythes



- S'il y a rotation de postes, toute pathologie qui se développe doit être d'origine personnelle.

⋮

Un travail qui n'est pas répétitif:

- «Quant au travail, il est constitué de 13 postes différents qui nécessitent une rotation continue des travailleurs sur une période de 2 jours. Deux travailleurs occupent le poste de travail et se séparent 23 poitrines à la minute, ce qui démontre l'absence d'une cadence soutenue et de mouvements répétitifs».

• *Gagné et Olymel-Flamingo, 29 mai 2000*

⋮

Quelques mythes

- S'il n'y a pas de chaîne de production, on ne peut parler de cadence imposée.



⋮

⋮

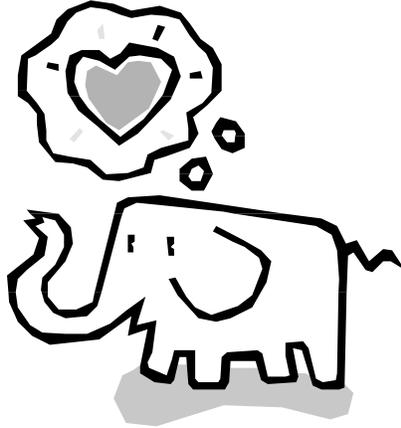
Absence de cadence imposée

- L'existence d'une pause repas fait échec à la conclusion qu'il y a une cadence imposée
- Une croupière qui effectue 30 gestes à la minute pendant 45 minutes à toutes les heures n'est pas soumise à une cadence imposée et donc la lésion doit être d'origine personnelle

⋮

⋮

Quelques mythes



- Les facteurs de risque n 'existent que si un nombre important d 'études identifient un facteur de risque identique dans un milieu identique à celui du travailleur

⋮

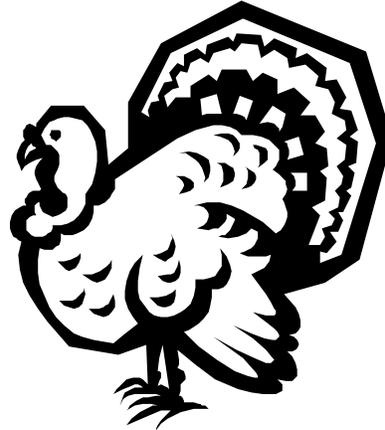
L 'épidémiologie maison

- Le nombre de réclamations indemnisées dans l 'établissement/100 travailleurs est inférieur au taux de fréquence de l 'épicondylite dans la population suédoise...
- Cette étude mesure la fréquence en identifiant les personnes ayant démontré, lors d 'un examen médical, une sensibilité au coude.

⋮

Des histoires de volailles

- L'étude portant sur une usine de dindes ne peut s'appliquer à une réclamation impliquant la manipulation de dindes et de poulets
- Empaqueter 400 poulets à l'heure (7/ min) n'est pas un travail répétitif car il n'y a pas de cadence imposée



⋮

⋮

La source de ces mythes



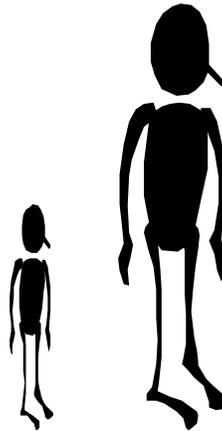
Le rôle des plaideurs et des experts

⋮

⋮

D'où proviennent ces mythes?

- Désinformation véhiculée par les plaideurs et les experts
- Déséquilibre entre les parties
- Manque de formation et d'information



⋮

Texte invoqué par l'employeur:

Les neuropathies du nerf médian:

«c'est un processus ordinaire de la vie comme les cheveux gris et les rides...même si les femmes n'ont pas plus fréquemment de neuropathie du médian que les hommes, elles sont plus portées à rapporter leurs symptômes».

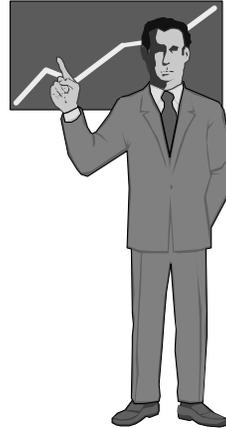
Provigo Distribution inc et Bernier, CALP, 1995

•
•
•

Les experts concluent que

- 50%
- 70%
- 75%
- 90%

des cas de Syndrome du tunnel carpien sont de cause inconnue



•

•
•
•

Incompréhension des tribunaux quant aux conclusions des études épidémiologiques

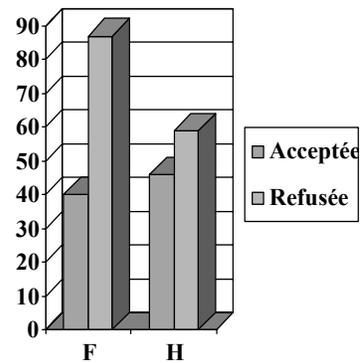
- L'absence de résultats significatifs implique l'absence d'un lien causal
ou
- L'absence d'études sur un milieu est une preuve de l'absence d'un lien causal
ou
- La fréquence dans une population générale se compare avec la fréquence des réclamations acceptées

•

•
•
•

Effet néfaste pour les travailleuses

- Réclamations des travailleuses moins souvent acceptées que celles des travailleurs (N=232, 1994-1996)
- $P = .057$



•
•
•

Facteurs explicatifs: certains plaideurs

- véhiculent l'idée que le travail des femmes est léger et ne peut pas causer de pathologie
- considèrent le sexe de la travailleuse comme un facteur causal de la pathologie

•
•
•

Facteurs explicatifs: preuve scientifique

- Peu d'études épidémiologiques sur le travail très hautement répétitif impliquant des gestes exigeant un effort mineur
- Peu d'études épidémiologiques sur le travail des femmes
- Biais sexiste dans la littérature scientifique
 - Messing 2000

•

•
•
•
•
•
•
•
•

Les effets de ces mythes



La désinformation nuit à la prévention:
Liens entre la réparation et la prévention

•

•
•
•

Les enjeux dans le cas individuel

- **Pour l'individu blessé, l'acceptation d'une demande de réparation joue sur la prévention**
 - Le soutien économique permet le retrait
 - La reconnaissance d'une maladie implique la nécessité de prévenir des récives par l'amélioration du poste de travail

•
•
•

La désinformation et les politiques de santé

- **Effets sur les entreprises impliquées:**
 - Consolide la croyance que la prévention n'est pas nécessaire dans ces milieux
- **Effets sur les politiques nationales de prévention:**
 - La détermination des priorités de prévention est faite en fonction des statistiques sur les lésions reconnues

•
•
•

Conclusions

- Importance de former les médecins et les décideurs sur le sens à donner aux études épidémiologiques et aux témoignages d'experts
- Importance de viser les employeurs dans les campagnes d'information sur les véritables causes des TMS
- Importance de contrer la désinformation dans les stratégies de prévention

• • • • • • • •